

Règlement de la « 76 »

1- Le principe :

La « 76 » du 26 mars 2023 est une course d'orientation à allure libre et en autonomie complète, en individuel.

Le départ sera donné à 10h après le **briefing obligatoire de 9h45**.

Au programme, six parcours de course d'orientation en forêt au choix, mesures des distances à vol d'oiseau :

- La « 76 » : 20 km, 76 balises, niveau confirmé (violet)
- La « 61 » : 15.5 km, 61 balises, niveau confirmé (violet)
- La « 50 » : 12.5 km, 50 balises, niveau confirmé (violet)
- La « 27 » : 7 km, 27 balises, niveau intermédiaire (jaune)
- La « 14 » : 3 km, 14 balises, niveau débutant (bleu)
- Jalonné : 2.2 km, 6 balises

Utilisation de doigt électronique sportident pour pointer les balises.

Si vous n'avez pas de pointeur sportident, vous devrez en emprunter un à l'organisateur ; prévoir un chèque de caution de 60 € à donner à l'accueil le jour de la course.

2- Assurances, inscription :

• Assurance :

Toute personne, ou son représentant légal, qui participe à une des courses devra impérativement avoir sa propre assurance de responsabilité civile. Et par le fait même de son inscription, il dégage les organisateurs de toutes responsabilités et de toutes poursuites.

L'organisation ne sera pas tenue responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve.

• Inscription :

- Etre muni d'une licence FFCO (Fédération Française de Course d'Orientation),
- Ou, sinon, les non-licenciés FFCO majeurs devront attester qu'ils ont pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues.
- Pour les non-licenciés mineurs, le représentant légal attestera qu'il a été répondu non à toutes les rubriques du questionnaire de santé du sportif mineur (à défaut un certificat médical de moins de 6 mois à la date d'inscription sera demandé).

Les licences autres que FFCO (Fédération Française de course d'Orientation) ne peuvent être acceptées pour des raisons d'assurance, il n'existe pas d'accord entre les différentes fédérations.

Les documents (questionnaire de sante fédéral et 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues) sont disponibles sur le site d'inscription et sur le site du club.

PAS d'inscription sur place !!!

Il sera délivré aux participants non licenciés FFCO un pass'orientation (coût 2 €), une licence ponctuelle valable la durée de l'épreuve.

Les mineurs ne sont pas autorisés à courir sur la « 76 » et la « 61 ».

Les mineurs de 16 ans et 15 ans (2007 et 2008) peuvent s'inscrire sur la « 50 ».

Les mineurs de 14 ans et plus (jusque l'année 2009 incluse) peuvent s'inscrire sur le parcours la « 27 ».

Les parcours « jalonné » et la « 14 » sont ouverts à tous.

L'inscription pour les non-licenciés se fait en ligne sur le site suivant :

<http://www.engage-sports.com/76-2023>

L'inscription pour les licenciés FFCO se fait sur le site de la FFCO.

Pour toutes questions : cobs@cobs-normandie.fr

3- Tarifs d'inscription

Licencié COBS : gratuit (prise en charge par le club).

14 € par personne pour les parcours « 76 », « 61 » et « 50 ». (Licencié FFCO : 12 €)

10 € par personne pour les parcours « 27 » et « 14 ». (Licencié FFCO : 8 €)

5 € par carte pour le parcours jalonné.

Cette inscription comprend : la fourniture des cartes, l'organisation des épreuves, la licence « compétition-journée » obligatoire, la sécurité de l'épreuve.

4- Le déroulement :

- Fléchage : intersection D131-D40 en forêt de Brotonne (76)

- Passage à l'accueil pour les coureurs qui doivent récupérer leur doigt électronique en échange d'un chèque de caution de 60 € à l'ordre du COBS. **ATTENTION, fermeture de l'accueil à 9h40 !**

- Pas de vestiaires (et pas de douches).

- ATTENTION, chaque coureur se doit de respecter les interdictions, le code de la route et les instructions des signaleurs lors des traversées de route.

- Le temps de parcours est limité. Circuits fermés à 13h30.

5- Le matériel obligatoire :

- Chaque coureur doit se munir d'une boussole, d'un sac étanche contenant le ravitaillement solide et liquide nécessaire à plusieurs heures d'effort... et d'une bonne condition physique (il est conseillé d'avoir les jambes couvertes).

6- Informatique et droit à l'image

Les fichiers dans lesquels figurent les renseignements communiqués lors de l'inscription sont soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 informatique et liberté. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression auprès des organisateurs.

Sauf demande contraire adressée par courrier aux organisateurs, vous autorisez les organisateurs à utiliser les photos et vidéos prises durant l'épreuve à des fins promotionnelles sur leurs sites internet ainsi que sur tout autre support. En outre, vous renoncez définitivement à réclamer aux organisateurs toutes formes de rémunérations et autres droits pour l'utilisation de ces images.

7- Annulation/remboursement

L'organisation n'effectuera aucun remboursement d'inscription pour annulation après le lundi 19 mars.

En cas de demande écrite avant le lundi 19 mars, les droits d'inscription seront remboursés.

En cas de force majeure ou d'obligation réglementaire (alerte météorologique orange ou rouge, avis de la préfecture, contraintes sanitaires ...), les organisateurs pourront prendre la décision de modifier ou d'annuler l'épreuve. Les concurrents ne pourront pas prétendre à un remboursement du prix de l'engagement.

8- Le classement :

Un seul classement sera établi à l'arrivée. Il s'établit selon le nombre de balises poinçonnées.

L'inscription à cette course d'orientation implique l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement. D'autres consignes et précisions seront données au briefing avant le départ. Tout manquement à l'une de ces consignes pourra valoir disqualification.